

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°1

Objet : Adhésions annuelles du Syndicat à divers organismes nationaux et locaux pour l'année 2020

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET, puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président propose aux membres du Bureau de reconduire différentes adhésions annuelles à des organismes associatifs nationaux ou locaux.

Ces adhésions prennent plusieurs formes : accès aux plateformes dédiées, possibilités de participation à des réunions, stand, groupe de travail ou obtentions de données.

Il s'agit de renouveler, pour l'année 2020, les adhésions aux organismes associatifs ou fédérations suivants : FNCCR (France Eau Publique et Cycle de l'eau), ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisatrices des Systèmes d'Information), ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), APE (Aqua Publica Européa), APASP (Association pour l'Achat du Service public), AT86 (Agence des Territoire de la Vienne), CLUSIF (Club de la sécurité de l'information français), AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) et la Médiation de l'eau.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Organisme	Montant estimatif 2020 (en € HT)
FNCCR - France Eau Publique	7 055
FNCCR - Cycle de l'eau	7 650
ACPUSI	630
ASTEE	400
Aqua Publica Europea	2 940
APASP	400
AT86	3 240
CLUSIF	925
AFCDP	450
Médiation de l'eau	3 430
TOTAL	27 120

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 30 000 € maximum engagé pour l'année 2020, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année.

Il est précisé que l'ensemble de ces adhésions seront gérées au sein de la Direction Générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'autoriser les adhésions aux organismes ci-dessus mentionnés pour l'année 2020,
- d'autoriser l'adhésion dans le courant de l'année à des organismes similaires, pour les besoins du Syndicat, dans la limite de 30 000 euros hors taxes pour l'ensemble des adhésions et pour l'année 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°2

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BONNET	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Ernest COLIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Joël DORET	Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Pierre GOURMELON	Monsieur Roland LATU
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu la délibération n°1 du Bureau syndical du 11 février 2020 portant notamment adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités membres, dans un cadre mutualisé.

Dans ce cadre, l'AT86 propose la constitution d'un groupement de commandes à ses adhérents pour l'acquisition de solutions informatiques, dans le but de coordonner et de regrouper les acquisitions afin de bénéficier d'une économie d'échelle.

Le Syndicat avait adhéré auparavant à un groupement de commandes constitué par Vienne Services, organisme qui a fusionné avec l'Agence technique départementale pour devenir l'AT 86.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, ce nouveau groupement de commande répondrait aux modalités suivantes :

- Composition : le groupement sera constitué des collectivités adhérentes à l'AT86 qui auront signé la convention constitutive du groupement;
- Objet : acquisition mutualisée de solutions informatiques.
- Coordonnateur : Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en qualité de coordonnateur du groupement.
- Commission d'appel d'offres du groupement : En application de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la participation du Syndicat au groupement de commandes coordonné par l'AT86 pour l'acquisition de solutions informatiques ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération et à la signer, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020



AGENCE DES
TERRITOIRES **86**
DE LA VIENNE

**Convention constitutive d'un
groupement de commandes
pour l'acquisition de solutions
informatiques**

entre

Eaux de Vienne - SIVEER

Code adhérent : 86707

et

**l'Agence des Territoires
de la Vienne**

RELATION ADHÉRENTS



RELATION
ADHÉRENTS

Convention constitutive d'un groupement de commandes Dispositions générales

Préambule

L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86), dans le cadre de ses compétences, poursuit un objectif de mutualisation de moyens techniques, juridiques et humains au bénéfice de ses adhérents.

Dans le cadre de son activité informatique, l'AT86 propose de mutualiser les acquisitions de solutions informatiques afin de bénéficier d'une économie d'échelle et de coordonner les acquisitions.

Le présent groupement de commandes remplacera le précédent groupement constitué par Vienne Services devenu l'Agence des Territoires de la Vienne, à l'échéance des marchés en cours d'exécution.

L'AT86 et les collectivités membres conviennent de se grouper conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique.

Entre d'une part,

Eaux de Vienne - SIVEER (86000 POITIERS) représenté par son Président, dûment habilité par décision de l'organe délibérant en date du ___/___/___.

Ci-dessous désigné « le membre du groupement ».

Et, d'autre part,

L'Agence des Territoires de la Vienne, représentée par son Président, Monsieur Bruno BELIN, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du ___/___/___.

Ci-dessous désignée « le coordonnateur ».

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, la présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes entre l'AT86 et les collectivités adhérentes.

Sont concernés par le présent groupement de commandes des solutions informatiques.

Article 2 – Membres du groupement

Les membres du groupement sont les **collectivités adhérentes** à l'AT86, qui ont signé la présente convention.

La liste des membres du groupement est annexée à la présente convention.

La liste pourra être actualisée en cas de nouvelles adhésions au présent groupement.

Article 3 – Désignation du coordonnateur du groupement

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, le **coordonnateur** du groupement de commandes est l'AT86.

Article 4 – Missions du coordonnateur du groupement

En application de l'article L2113-7 du code de la commande publique, le **coordonnateur** est chargé, dans le respect des règles prévues par ledit code, de :

- Recenser les besoins exprimés par chaque membre ;
- Rédiger le(s) cahier(s) des charges inhérent(s) à la (les) consultation(s) ;
- Organiser et gérer toutes les opérations liées à la (les) procédure(s) de consultation (*publication, réception, analyse des offres, choix des titulaires via la CAO ...*) ;
- Signer et notifier le(s) marché(s) ou l'(es) accord(s)-cadre(s) ;
- Le cas échéant, passer les avenants nécessaires à la bonne exécution des contrats ;

Article 5 – Missions du membre du groupement

Le membre du groupement devra transmettre au coordonnateur une évaluation de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur.

Le membre du groupement devra se conformer aux marchés ou accords-cadres conclus.

Le membre du groupement est chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre.

Le membre du groupement est seul destinataire de la ou des factures et est responsable du règlement à l'entreprise titulaire du marché correspondant à ses besoins propres.

Article 6 – Commission d'appel d'offres du groupement

En application de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du groupement est **celle du coordonnateur**.

Article 7 – Définition des besoins

La définition des besoins est réalisée conjointement par le membre du groupement et le coordonnateur.

Ces besoins portent sur les solutions informatiques nécessaires aux activités du membre du groupement telles que par exemple :

- Micro-ordinateurs de bureau, micro-ordinateurs portables, tablettes ...
- Serveurs informatiques ...
- Logiciels (Système d'exploitation, bureautique, applicatifs divers ...)
- Périphériques (Ecrans...)

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour une **durée indéterminée**.

Le premier marché passé dans le cadre du présent groupement de commandes sera effectif à partir de février 2021.

Article 9 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention doit être approuvée par l'ensemble des membres du groupement.

Article 10 – Retrait du groupement

Chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement s'effectue par délibération notifiée au coordonnateur.

Le retrait prendra effet à chaque fin de marché ou d'accord-cadre.

Article 11 – Contrôle administratif et technique

Chaque membre du groupement pourra demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.

Article 12 – Dispositions financières du groupement de commandes

Afin de faciliter la gestion du groupement de commandes, **les membres** conviennent que l'intégralité des acquisitions entrant dans le périmètre du groupement de commandes est prise en charge par **chacun des membres** pour ce qui concerne leurs besoins propres.

Tous les frais afférents au présent groupement, notamment ceux engagés pour lancer la ou les procédures de passation des marchés, sont pris en charge par le coordonnateur.

Article 13 – Litige

En cas de difficultés quant à l'application de la présente convention l'AT86 et la collectivité s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, elles conviennent de saisir le tribunal administratif du ressort du siège de l'AT86.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le ____/____/____

Le coordonnateur,

Le membre du groupement,

Le président,

Qualité :

Bruno BELIN

Prénom - Nom :

Signature :

Signature :

Cachet :

Cachet :

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-200049104-20200211-DG_20200211_02-DE



Avenue René Cassin – Téléport 2 – B.P 90238
86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU
FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. 05 49 00 60 00 - contact@at86.fr
www.at86.fr

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°3

Objet : Construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg d'Archigny - Budget Assainissement

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg d'Archigny (Vienne).

La nouvelle station d'épuration de type "filtres plantés de roseaux" aura une capacité de 800 équivalents habitants. L'ancien ouvrage sera démoli.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Vienne Ozon pour l'année 2020.

Le Président indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement du budget Assainissement, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 716 400 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux	700 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	16 400
TOTAL	716 400

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration susvisés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces opérations.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°4

Objet : Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Saulgé - Budgets Assainissement et Eau Potable

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg de Saulgé (Vienne).

Aujourd'hui réalisée par une station d'épuration à boues activées d'une capacité de 250 Equivalent Habitant (EH), construite en 1976 en rive gauche de la Gartempe, l'épuration des eaux sera réalisée par une station à filtres plantés de roseaux d'une capacité de 400 EH, en rive droite de la Gartempe.

Un poste de refoulement construit à proximité de la station d'épuration existante ainsi qu'un réseau de refoulement passant notamment sous la Gartempe achemineront les eaux usées brutes vers les nouveaux ouvrages. Sur une partie du linéaire du réseau d'assainissement proche, d'une longueur de 900 mètres, le réseau d'eau potable sera renouvelé.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local de Lathus pour l'année 2020, les crédits nécessaires ayant été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 683 800 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Assainissement	550 000
Travaux Eau potable	100 000
SOUS TOTAL	650 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	33 800
TOTAL	683 800

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 30 000 € maximum engagé pour l'année 2020, afin de permettre au Syndicat d'adhérer à tout autre organisme similaire, si le besoin apparaît en cours d'année.

Il est précisé que l'ensemble de ces adhésions seront gérées au sein de la Direction Générale des services pour l'engagement et le suivi de celles-ci.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées du bourg de Saulgé (Vienne) et de renouvellement du réseau d'eau potable ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°5

Objet : Renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable à Payroux - Budgets Assainissement et Eau

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau qu'un schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2019 par le bureau d'études NCA sur les systèmes d'assainissement du bourg de Payroux (Vienne).

Sur le réseau d'assainissement du bourg, les dysfonctionnements majoritairement recensés sur le réseau sont des raccordements de branchement par piquage buriné dans les canalisations. Ces piquages sont mal réalisés et peuvent engendrer l'intrusion d'eaux claires de nappe, notamment lorsque du vide est visible entre le raccord et la conduite principale.

De nombreux déplacements d'assemblage ont également été observés, témoignant des mouvements des tronçons dus à ceux du sol, au passage de véhicules lourds sur la chaussée, et à une hauteur de recouvrement insuffisante. Ils contribuent également à la modification des pentes des tronçons, et peuvent être à l'origine de flaches. Lorsque le déplacement est conséquent, des infiltrations peuvent survenir au niveau des joints entre les tronçons.

Le travail exercé par les racines et les mouvements du sol entraîne également des fissurations dans les canalisations en matériau de type béton ou amiante-ciment. Ce type de défaut est régulièrement observé dans les rues qui ont été inspectées.

Enfin, à Payroux, les conduites en béton ou en amiante-ciment ont tendance à se fissurer voire à s'effondrer lors d'efforts trop importants appliqués sur leur structure.

Le recensement de l'ensemble des dysfonctionnements a permis de discriminer les tronçons suivant leur état. Sur les 960 mètres linéaires (ml) de réseau unitaire inspectés :

- 470 ml ont été classés en « très mauvais état », ce sont les tronçons sur lesquels les anomalies observées sont les plus importantes (effondrements, parois manquantes, fissures avec ouverture...);
- 310 ml ont été classés « mauvais état », ce sont les tronçons sur lesquels les anomalies observées sont moins importantes (déplacements d'assemblage nombreux, intrusions racinaires...);
- 180 ml sont en bon état.

Ainsi, le réseau unitaire situé rue René Fumeron et rue du Pont Perrin est en très mauvais état. Les dégradations sont essentiellement dues à la faible profondeur du réseau (environ 60 cm de profondeur par rapport au terrain naturel).

Conformément aux conclusions du schéma directeur d'assainissement, Eaux de Vienne-Siveer a pris la décision de renouveler le réseau d'assainissement.

Des travaux sur la voirie sont prévus à court terme. En amont de ces travaux de voirie et en parallèle des travaux d'assainissement, une opération de renouvellement du réseau d'eau potable est également programmée.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local du Sud Vienne pour l'année 2020, les crédits nécessaires ayant été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 967 800 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Assainissement	520 000
Travaux Eau potable	400 000
SOUS TOTAL	920 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	47 800
TOTAL	967 800

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans la traversée du bourg de Payroux ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200211-DG_20200211_05-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°6

Objet : Renouvellement du réseau d'eau potable dans le bourg de Cissé - Budget Eau Potable

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau des projets de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Cissé, au niveau des secteurs suivants :

- Hameau du Hic
- Hameau de la Gannerie
- Hameau de la Porcherie
- Route de Lonchard

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le Comité local du Haut-Poitou Est pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget Eau potable, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le coût du projet estimé à 495 500 €HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux d'eau potable	470 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	25 500
TOTAL	495 500

Le Président indique que la commune de Cissé a prévu sur les mêmes secteurs, des travaux d'extension du réseau d'assainissement, pour un coût estimé à 600 000 € HT.

Il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que la commune de Cissé en serait le coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable à Cissé (Vienne), pour un montant de 495 500 € HT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Cissé ;
- de désigner Monsieur Jean-Paul MOINE comme membre titulaire et Monsieur Philippe PATEY, comme membre suppléant, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- de participer au lancement de la consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicables aux pouvoirs adjudicateurs;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes et signer la convention de groupement de commande à venir, ainsi que le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.



Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°7

Objet : Renouvellement du réseau d'eau potable à Saint-Martin-la-Pallu - Budget Eau Potable

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau du projet de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire de la commune de Saint-Martin-la-Pallu (Vienne), au niveau de la route de Charrajou.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le Comité local du Haut-Poitou Est pour l'année 2020.

Les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget eau potable, lors de la séance du 22 janvier 2020.

Le projet estimé à 263 000€ HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	250 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	13 000
TOTAL	263 000

Le Président indique que la commune de Saint-Martin-la-Pallu a prévu sur le même secteur, des travaux d'extension du réseau d'assainissement, pour un coût estimé à 265 000 € HT.

Il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que la commune de Saint-Martin-la-Pallu en sera le coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Saint-Martin-la-Pallu (Vienne) pour un montant de 263 000 € HT, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Martin-La-Pallu ;
- de désigner Monsieur Jean-Paul MOINE comme membre titulaire et Monsieur Philippe PATEY, comme membre suppléant, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes et signer la convention de groupement de commande à venir, ainsi que le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Publié le 13.02.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°8

Objet : Réhabilitation de neuf stations de type lagunage naturel et une lagune de stockage des boues - Budget Assainissement

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau des projets suivants :

- Réhabilitation des stations d'épurations de type lagunage naturel :

Comité local	Lagunage naturel	Capacité
LOUDUN/BASSES	Rossay	195 EH
HAUT POITOU OUEST	Champigny-en-Rochereau	1 200 EH
BOISSE DESTILLES	Usson du Poitou - Chez Marchelet	50 EH
LATHUS	Lathus Saint Rémy : - Saint Rémy, - Maisoncelle - La Betouille	80 EH 50 EH 40 EH
SAINT-JULIEN	Sèvres Anxaumont - Chantelle	1 000 EH
SIVA SUD	Fleuré - bourg	1 000 EH
VAL GARTEMPE	Mairé - Petite Guerche	150 EH

➤ Réhabilitation de la lagune de stockage des boues de Mazerolles.

Ces travaux de réhabilitation de lagunes s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par les Comités locaux pour l'année 2020.

Le coût global de l'ensemble de ces projets est estimé à 1 296 000 € HT, se décomposant de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux de réhabilitations	1 235 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	61 000
TOTAL	1 296 000

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation visés ci-dessus ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira, dans le cadre d'un allotissement des travaux, à la passation de marchés selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces opérations.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°9

Objet : Entretien des abords d'ouvrages d'eau et d'assainissement exploités par Eaux de Vienne-Siveer - Budgets Eau Potable et Assainissement

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAUT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'article L. 5213-13 du code du travail,
Vu l'article L. 344 du code de l'action sociale,

Le Président rappelle que l'entretien des abords des ouvrages d'eau et d'assainissement est en partie

confié à des prestataires sur le territoire de chaque centre d'exploitation (environ 75 %) depuis 2012.

Les treize marchés précédents se sont terminés en 2019. Les prestations concernées consistent principalement en la tonte et le débroussaillage des espaces enherbés, le désherbage des zones stabilisées, sous les clôtures, autour des bassins bâchés et des ouvrages, les tailles de haies, massifs et des rampants de bassins, ainsi que l'abattage d'arbres.

Par une délibération n°11 du 9 avril 2019, le Bureau syndical a décidé de continuer à sous-traiter une partie de ces prestations et de lancer une nouvelle consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, afin de conclure des accords-cadres à bons de commande mono-attributaires pour l'entretien des abords des ouvrages d'eau et d'assainissement, pour une période allant de la notification au 31 janvier 2020, reconductible 3 fois pour une année.

Toutefois, les consultations prévues n'ont pas pu être lancées et, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'extension du territoire a une nouvelle fois accru le nombre d'ouvrages à entretenir.

Il est donc proposé de réviser l'allotissement initial et de lancer une nouvelle consultation, pour aboutir à la conclusion de quatorze accords-cadres mono-attributaires à bons de commande d'un an ferme, reconductibles trois fois un an, pour un montant maximum de 1 960 000 € HT (tous fournisseurs confondus).

La consultation serait allotie en 14 lots géographiques avec un montant maximum annuel par lot, fixé comme suit :

N° lot	Désignation	Montants maximum annuels € HT	Montant maximum sur 4 années € HT
1	Châtelleraut Sud	50 000	200 000
2	Civray	47 000	180 000
3	Loudun	46 000	184 000
4	Vaux-sur-Vienne	43 000	172 000
5	La Villedieu Nord	42 000	168 000
6	Haut-Poitou Est	41 000	164 000
7	La Villedieu Sud	40 000	160 000
8	Châtelleraut Nord	36 000	144 000
9	Haut-Poitou Ouest	32 000	128 000
10	Lussac Nord	31 000	124 000
11	Lussac Sud	24 000	96 000
12	Montmorillon	23 000	92 000
13	Saint-Savin	18 000	72 000
14	Lusignan	17 000	68 000
Total		490 000	1 960 000

Les marchés débiteront au 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année et seront reconductibles trois fois, par période d'une année.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver le lancement d'une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, selon les articles L.2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique, ainsi que l'allotissement défini ci-dessus (14 lots);
- d'approuver les modalités d'exécution suivantes : accords-cadres à bons de commande mono-attributaires selon les articles L.2125 et R 2162-1 à 14 du Code de la commande publique avec un montant total maximum annuel de 490 000 € HT, et 1 960 000 € HT sur la durée des accords-cadres ;
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les modifications éventuelles, dans les limites de la réglementation et des crédits inscrits aux budgets.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Publié le 19.02.2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200211-DG_20200211_09-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°10

Objet : Re conduite de partenariats sportifs en 2020 - Budgets Eau potable et Assainissement

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Le Président informe les membres du Bureau qu'Eaux de Vienne-Siveer a été partenaire, en 2019, de plusieurs associations sportives de la Vienne.

Ces partenariats prennent plusieurs formes (mise à disposition de matériel, participation d'agents aux courses...) et participent à la promotion du Syndicat à l'échelle du département en portant des valeurs telles que l'esprit d'équipe et la performance.

Ainsi, de même qu'en 2019, il serait proposé aux agents d'Eaux de Vienne de participer, cette année encore, à des événements sportifs et notamment : le Marathon Poitiers-Futuroscope, X'pédition du Sud Vienne, le Défi Inter-entreprises, le Tour de la Vienne, les Olympiades de Vivonne....

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant maximum de 5 000 € TTC pour permettre l'inscription des agents volontaires à ces rencontres.

Le Président propose également au Bureau de verser une contribution financière à l'association Marathon Poitiers-Futuroscope d'un montant de 4 000 €, comme ce fut le cas en 2019. Un acompte de 50% serait versé en mai 2020 et le solde avant le 15 juillet 2020.

En contrepartie de cette participation financière, le Syndicat sera valorisé sur l'ensemble des supports de promotion du marathon et douze agents au maximum se verront offrir les droits d'inscription aux courses du marathon.

Les crédits sont prévus à l'article 6238 des budgets primitifs "Eau" et "Assainissement".

Le Président informe le Bureau que des gobelets et jerricans d'eau, à l'effigie d'Eaux de Vienne, seront mis gracieusement à la disposition des associations sportives qui nous en feront la demande dans le cadre de l'organisation de manifestations pédestres dans la Vienne.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 4 000 €, au profit de l'association Marathon Poitiers-Futuroscope et la possibilité de verser un acompte de 50% avant l'événement, en contrepartie de la valorisation de l'image du Syndicat;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de la convention précisant les modalités du partenariat entre Eaux de Vienne-Siveer et l'association Marathon Poitiers-Futuroscope concernant l'organisation des courses en mai 2020 et à la signer;
- de valider la constitution d'une enveloppe budgétaire de 5 000 € TTC maximum pour permettre à des agents d'Eaux de Vienne-Siveer de participer à des rencontres sportives en 2020 et d'autoriser le président à engager les dépenses y afférentes.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 19.02.2020

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 11 février 2020

L'an deux-mille-vingt, le onze février à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer » se sont réunis au siège d'Eaux de Vienne-Siveer à Poitiers (Vienne), 55 rue de Bonneuil-Matours, dans la salle dénommée "Vienne", sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°11

Objet : Remboursement de dépenses de travaux d'assainissement réalisés par la commune de Beuxes - Budget Assainissement

Étaient présents (21)

Monsieur Jean-Claude ARRIVE
Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Jean-Claude BONNET
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Ernest COLIN
Monsieur Joël DORET
Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Jean-Paul MOINE
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE
Monsieur Gérard SARDET
Madame Nicole VALETTE

Monsieur François AUDOUX
Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur Alain GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jean-Pierre JAGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET

Absents excusés (4) : Monsieur Gilles BOUILLAULT, Monsieur Michel MALLET puis Messieurs Philippe PATEY et Edouard RENAUD contraints de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Véronique DUBOIS, Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe BOURRAS, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR et Alexandre SALINI.



Par délibération du 19 décembre 2019, le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer a approuvé le transfert intégral de la compétence assainissement collectif par la commune de Beuxes au Syndicat, à compter du 31 décembre 2019.

Cette décision entraîne le transfert direct et intégral au bénéfice du Syndicat, des actifs et passifs constatés au compte de gestion 2019 du budget assainissement de la commune, antérieurement compétente.

Or, la commune de Beuxes a supporté sur son budget principal des dépenses liées à des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur un lotissement communal sis Impasse des Templiers.

Plus précisément, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 11 145,09 € hors taxes, et, à la demande de la Trésorerie de Loudun, cette dépense a été prise en charge par le budget principal de la commune de Beuxes.

Ainsi, ce passif de 11 145,09 € n'est pas compris dans le budget assainissement transféré à Eaux de Vienne-Siveer dans le cadre du transfert de la compétence de la commune de Beuxes.

Il est proposé de rétablir un juste équilibre budgétaire, afin de ne pas grever le budget principal de la commune, en lui remboursant à la commune la somme de 11 145,09 € hors taxes, étant rappelé que pour le raccordement des constructions au réseau public de collecte des eaux usées, le syndicat Eaux de Vienne-Siveer est éligible aux participations versées pour le financement de l'assainissement collectif, conformément à l'article L.1331-7 du code de la santé publique.

Après avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des votants :

- de rembourser à la commune de Beuxes, une somme de 11 145,09 € hors taxes, correspondant au montant des équipements publics d'assainissement.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Publié le 19.02.2020